

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISEEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICALSyndicat mixte
Artois
Mobilités

Séance du jeudi 6 mars 2025

Le **jeudi 6 mars 2025 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.Régulièrement convoqué
le 28 février 2025La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté de Messieurs David THELLIER, 1^{er} vice-président, Christophe PILCH, deuxième vice-président, et Alain DUBREUCQ, 3^e vice-président.

Objet : Lancement du marché n° 25SM05 - « Travaux de reprise des bordures GLO sur l'ensemble des lignes de bus affectées par les désordres de la voirie » (Point 5)

Titulaire(s) présent(s)*CABBALR* (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Marie MACKÉ ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER*CAHC* (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Christophe PILCH*CALL* (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Dominique RÉALTitulaire(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Julien DAGBERT ; M. Ludovic IDZIAK*CAHC* : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Charly MÉHAIGNERY*CALL* : M. Daniel KRUSZKA ; Mme Estelle SZABOSuppléant(s) présent(s)*CABBALR* : M. Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI*CAHC* : néant*CALL* : néantRÉSULTAT DU VOTE :Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
12Nombre de suppléants
présents :
2Nombre de suppléants
votants :
2Pouvoir(s) :
1Nombre total de
votants :
15Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)*CABBALR* : M. Bernard DELETRE ; Mme Sophie DUBY ; M. Michel DASSONVAL ; M. Bertrand LELEU ; M. Gaëtan VERDOUCQ*CAHC* : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Bernard DELIERS ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Régis DELATTRE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SZCZUREK ; Mme Inès TAOURIT*CALL* : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONIPouvoirs : M. Ludovic IDZIAK a donné pouvoir à M. David THELLIERSuppléances : M. Bruno CHRÉTIEN a été suppléé par M. Maurice LECOMTE ; M. Julien DAGBERT a été suppléé par M. Jacques SWITALSKISecrétaire de séance : M. Daniel LEFEBVREAdministration : Paskal BARBELETTE ; Quentin DENOYELLE ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROPAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le :Publication
Le :Certifié exécutoire
Le :

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Lancement du marché n° 25SM05 – « Travaux de reprise des bordures GLO sur l'ensemble des lignes de bus affectées par les désordres de la voirie »

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2421-2 et suivants ;

Vu la délibération 2022/53/CS validant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération ;

Vu le marché 22SM09 : « Maîtrise d'œuvre de conception, de planification et réalisation de travaux de réparation des bordures de GLO » ;

Considérant que dans l'année qui a suivi la mise en service du BHNS, les services d'Artois Mobilités ont constaté une forte dégradation de l'état des bordures de Gabarit Limite d'Obstacle (GLO) séparant les sites propres BHNS des voies banalisées sur les tracés des Bulles 1 et 3 ;

Considérant que, de concert avec le maître d'œuvre de l'opération, il est décidé de procéder à une reprise phasée, et qu'après l'attribution d'un premier marché en 2024 concernant les secteurs de Lens et de Liévin, il est proposé de lancer un accord-cadre de travaux global, à bons de commande, intégrant la solution de reprise suggérée par le maître d'œuvre et conforme aux préconisations de l'expert judiciaire ;

Considérant que les délais imposés par la procédure de passation du marché de travaux afférents à cette opération nécessitent en l'espèce, pour permettre au marché d'être notifié rapidement, et eu égard notamment au calendrier des instances d'Artois Mobilités, de délibérer en amont de la procédure de mise en concurrence en application de l'article L.2122-21-1 susvisé du code général des collectivités territoriales afin d'autoriser le président de souscrire le marché ;

Considérant que cette délibération doit alors comporter obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ;

Vu l'exposé du président,

Et après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : DÉFINIT l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché 25SM05 - « Travaux de reprise des bordures GLO sur l'ensemble des lignes de bus affectées par les désordres de la voirie ».

Article 2 : AUTORISE le président d'Artois Mobilités ou son représentant à engager la procédure de passation du marché public, dans les conditions et selon les caractéristiques annexées à la présente délibération et à signer le marché.

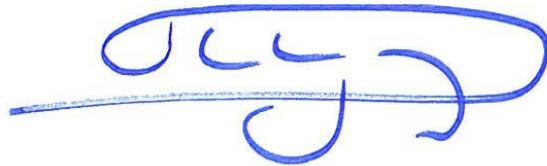
Article 3 : RAPPELLE que le comité syndical peut, à tout moment, décider que la signature du marché ne pourra intervenir qu'après une nouvelle délibération, une fois connus l'identité de l'attributaire et le montant du marché.

Résultat du vote :

Abstention(s) : 15
Pour : 0
Contre : 15

Fait et délibéré le 6 mars 2025
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités



* *
*

ANNEXE

Marché n° 25SM04 - « Travaux de reprise des bordures GLO sur l'ensemble des lignes de bus affectées par les désordres de la voirie »

Procédure :

Le marché est soumis au code de la commande publique. La consultation est passée sous la forme d'un appel d'offres.

Estimation du besoin :

L'estimation du besoin est fixée à 13 200 000 €HT. (dernière estimation issue des études du MOE).

Description des prestations attendues :

Les travaux concernent le remplacement des bordures sur l'ensemble des lignes BHNS 1, 3, 5 & 7 à l'exception des tronçons ayant déjà fait l'objet d'une reprise à l'été 2024.

La solution technique choisie consiste à :

- Raboter l'ensemble de la chaussée (hors stationnement) ;
- Démolir la structure sur 50 cm de part et d'autre de la bordure jusqu'au niveau de la fin de fondation de la bordure ;
- Couler en place une longrine et une bordure ferrillée ;
- Mettre en œuvre de la grave bitume afin de respecter le mode de pose en redan ;

- Mettre en œuvre une couche de roulement en BBSG ép. 6cm sur les chaussées latérales ;
- Mettre en œuvre un BBME hydro décapé en couche de roulement sur la voie BHNS.

Cette solution permet de respecter l'état projeté initial et a fait l'objet d'un test à l'été 2020 qui a permis de s'assurer de sa pérennité (la section reprise d'environ 100 ml, fortement sollicitée, n'a pas subi de nouvelles dégradations).

Afin de minimiser les conséquences, pour les riverains, des nuisances des chantiers, il pourra être fait, localement, application d'une solution consistant à supprimer les bordures de GLO pour les remplacer par un marquage horizontal.

La notice technique est jointe. Le planning prévisionnel des travaux sera défini avec les communes concernées.